

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël, SCHIMITZ Jean-Marc,

Était absente : SEIGNERET Ludivine.

Secrétaire de séance : PIVOT Laurent.

---

**DELIBERATION « MODIFICATION DES HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE DE REALITES APRES L'APPEL D'OFFRES RELATIF A L'AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION »**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 22 mars 2021, le Conseil Municipal avait retenu le bureau d'études REALITES pour un montant de 28 200 € HT, soit 33 840 € TTC. Ce montant était basé sur un taux de maîtrise d'œuvre de 4,20 % appliqué sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 500 000 € HT.

Au regard des résultats de la consultation des entreprises, la mission de maîtrise d'œuvre est basée sur une enveloppe de travaux de 580 000 € HT au taux de 4,20% (taux inchangé). Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre passerait donc à 31 560 € HT soit 37 872 € TTC, soit une augmentation de 3360 € HT, soit 4 032 € TTC.

Le Maire propose d'approuver cette augmentation compte tenu de la nécessité d'ajuster les honoraires de maîtrise d'œuvre suite à l'actualisation de l'enveloppe des travaux après l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'augmentation de 3 360 € HT, soit 4 032 € TTC des honoraires de maîtrise d'œuvre du bureau d'études REALITES.**
- Approuve le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre du bureau d'études REALITES, montant total s'élevant à **31 560 € HT soit 37 872 € TTC.**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire approuvant la modification au contrat de maîtrise d'œuvre initial signé le 16 avril 2021 avec le bureau d'études REALITES et REALITES ENVIRONNEMENT.

Fait à Pradines, le 15 mars 2022.  
Le Maire,  
Charles BRUN.